

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18
OBJET :
Demande de fonds de concours CCVG Année 2022
N° 33/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 06 juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIE Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame RUSSEL Delphine, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel

Absent(s) : Madame CHUI TI SING Liliane

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire rappelle aux membres que, par délibération n° 21/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal avait décidé d'abandonner le projet de « restauration du lavoir La Font d'Avaou » pour lequel un fonds de concours de 21 575 € avait été obtenu de la Communauté des Communes de la Vallée du Gapeau.

Il propose donc de demander à M. le Président de la CCVG d'attribuer cette participation financière à la rénovation du mur de soutènement en pierres du cimetière.

Un devis a été établi par l'entreprise TETRA à ETALANS pour un montant de 67 300 € HT pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours (32 %)	21 536.00 €
- Autofinancement (68 %)	45 764.00 €
	<hr/>
	67 300.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 21 536 € pour la rénovation du mur du cimetière, qui remplace le fonds de concours d'un montant de 21 575 € qui avait été alloué au projet de restauration du lavoir
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 8 JUL. 2022

- de la publication le - 8 JUL. 2022

